



## EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT

Année : 2020, 2021

Lieu :

### Éducation thérapeutique 40h : dispenser l'ETP (e-learning) - FORMATION

Réf. : ECTET01B



## Compétences Visées

Mettre en oeuvre l'éducation thérapeutique du patient dans sa pratique.

## Objectifs, Contenus



Cliquez sur le schéma pour l'agrandir

### Connaître et s'approprier les concepts fondamentaux de l'éducation thérapeutique

- Le contexte socio-économique de l'ETP.
- Le contexte politique et juridique de l'ETP.
- La maladie chronique.
- La santé :
  - le modèle biomédical,
  - le modèle biopsychosocial centré sur le bien-être,
  - le modèle biopsychosocial centré sur le développement.
- Le passage de la santé à l'éducation.

### Intégrer les champs d'intervention et les méthodes pédagogiques en éducation en santé

- Le champ d'intervention comportementaliste : caractéristiques, méthodes et outils, ateliers.
- Le champ d'intervention constructiviste : analyse des pratiques à partir de *Storytelling*.
- Le champ d'intervention socioconstructiviste : caractéristiques, méthodes et outils, ateliers.

### Accompagner le projet de vie du patient

- Les phases du parcours patient :
  - l'annonce diagnostic,
  - le prérequis en ETP,
  - l'éducation du patient aux procédures de soins,
  - l'adaptation des procédures,
  - la vie avec les soins,
  - le projet de vie.
- Le patient expert.
- Le patient partenaire.

### Repérer et intégrer les étapes d'un programme en ETP

- Le diagnostic éducatif.
- Le contrat.
- Les étapes d'un programme.
- L'évaluation en ETP.
- Les critères de qualité d'un programme.

## Personnes concernées

Tout professionnel de santé (5 à 15 apprenants par groupe).

2020

### Durée

**40 heures réparties sur 4 mois**

» du 01/09/2020 au 31/12/2020

» du 01/10/2020 au 31/12/2020

2021

### Durée

**40 heures réparties sur 4 mois**

» du 01/01/2021 au 30/04/2021

» du 01/03/2021 au 30/06/2021

» du 01/09/2021 au 31/12/2021

## Méthode

- Apprentissage cognitif en ligne avec quiz autoformatif et forum.
- Analyse de pratiques à partir de récit illustrant une pratique d'ETP réalisée en intersession.
- Régulation individuelle des travaux à distance par le formateur avec des retours individuels.
- Régulation collective (par classes virtuelles) par un expert, Docteur en Sciences de l'Éducation.
- Construction du plan d'actions et amélioration de ses pratiques.

## Valeur ajoutée de la formation

Ce dispositif s'appuie sur un ouvrage didactique incontournable qui s'inspire de 12 années de recherche en ETP (à acquérir avant le début de la formation).

Délivrance d'une attestation de formation retraçant les compétences mobilisées pour dispenser l'ETP telles que requises par l'arrêté du 31 mai 2013. Le parcours de formation, exclusivement en e-learning (distanciel), se déroule sur 40h étalées sur une durée de 4 mois, incluant 9 h de temps de formation directe (classes virtuelles et tutorat) et 31 h de travail personnel complémentaire (dont e-learning). Il contribue à la consolidation des savoirs et savoir-faire. Le tutorat à distance accompagne les professionnels dans la régulation et mise en oeuvre de leurs acquis. Cette formation peut également être proposée en présentiel sur 6 jours et en blended-learning (mixte) sur 5 jours.

## Prérequis

» Aucun

## Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée selon plusieurs niveaux :

- Au démarrage : les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation pour soutenir la confrontation au thème et à ses enjeux. Les acquis/les connaissances a priori seront évalués de manière autoformatrice, par l'intermédiaire d'un test de positionnement ou d'un quiz de connaissances.
- En cours de formation : les participants seront invités à autoévaluer leur progression à l'aide d'outils proposés par le formateur (test intermédiaire, QCM, questionnaire, exercice de reformulation, plan de progression personnalisé).
- À l'issue de la formation : la satisfaction des participants sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » remis aux participants. Il porte sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- À distance de la formation : le participant pourra analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment dans le cadre de son entretien professionnel annuel, à l'aide des outils mis à disposition tout au long de la formation (plan d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

## À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des nouvelles contraintes de l'ANDPC, nous pourrions être en mesure de vous proposer un numéro de programme DPC que trois mois après la contractualisation de cette offre.

Les 4 mois de la formation comprennent

- Les parties cognitives, quiz d'autoévaluation (23 h).
- La partie Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) du programme de DPC (10 h).
- L'introduction et la régulation de la formation (5 h).
- Le plan d'actions et le suivi (2 h).

Cette formation est dispensée par un Formateur-consultant expert, Cadre de santé et Docteur en Sciences de l'éducation.

**MODULES E-LEARNING (2h)**

- L'éducation thérapeutique.
- Les modèles de l'éducation thérapeutique du patient.
- La démarche éducative.
- L'évaluation de l'éducation thérapeutique avec le patient.

**Le programme e-learning se déroule en 7 étapes**

Cette formation s'appuie sur les référentiels et recommandations suivants

- Le guide méthodologique de la HAS/INPES 2007 sur la structuration d'un programme.
- Le plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011 : rapport annuel du comité de suivi 2009, Ministère de la Santé et des Sports, Paris, Juin 2010.
- Le décret n°2010-904 du 2 août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient et l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation.
- Le guide d'autoévaluation d'un programme d'éducation thérapeutique du patient HAS, 2012 et 2014.
- Le décret du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'ETP.
- L'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.
- Les référentiels complémentaires à l'annexe 1 et 2 de l'arrêté du 31 mai 2013, INPES juin 2013.
- L'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.
- L'arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé.
- L'arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges de la formation de base des représentants d'usagers.
- Le cadre théorique : Université AIX Marseille (EYMARD, REVILLLOT), Université Rouen (TOURETTE-TURGIS), CRES Languedoc Roussillon (SANDRIN-BERTHON), Université Genève (LACROIX, ASSAL, JACQUEMET, GOLAY), Paris Bobigny (GAGNAYRE, D'IVERNOIS), INPES (FOUCAUD), Université Louvain, Belgique (DECCACHE), Université de Nantes (LANI-BAYLE).

Voir aussi

- [Éducation thérapeutique 40h](#)